



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Poursuites pour dettes

Sous-rubrique: Commination de faillite

Date de publication: SHAB 24.02.2023

Publications supplémentaires: KABVD 24.02.2023

Date de fin de visibilité prévue: 24.02.2024

Numéro de publication: SB07-0000000427

Entité de publication

Office des poursuites du district de Morges, Place Saint-Louis 4, 1110 Morges

Commination de faillite TEKNICWOOD SARL

Débiteurs:

TEKNICWOOD SARL
CHE-346.429.906
Rue des Artisans 10
1176 St-Livres

Créanciers:

PROJECT INTERIM Sàrl
CHE-328.004.207
chemin Daniel-Ihly 28-30
1213 Petit-Lancy

Représentant:

GROS & WALTENSPUHL Avocats
Beauregard 9
1204 Genève

Indications sur le commandement de payer:

Numéro du commandement de payer:

10408685 du: 15.02.2023

Créances:

CHF 893.65

Coûts supplémentaires:

Frais de poursuite hors coûts de publication

Motif de la créance:

Facture du 30.03.2022.

Remarques juridiques:

Si la présente créance, à laquelle s'ajoutent les intérêts, les frais de poursuite et les coûts de publication, n'est pas acquittée dans les 20 jours, le créancier peut requérir la faillite du débiteur auprès du tribunal compétent.

Si le débiteur estime n'être pas sujet à la poursuite par voie de faillite, il peut porter plainte auprès de l'autorité de surveillance dans les 10 jours (art. 17 LP). Il a en outre la faculté de présenter un projet de concordat au juge du concordat (art. 173a LP).

Remarques juridiques complémentaires:

Frais de mainlevée Fr. 390.-.

Point de contact:

Office des poursuites du district de Morges
Place Saint-Louis 4
1110 Morges

Remarques:

La présente commination de faillite est notifiée à la société débitrice le 24 février 2023 conformément à l'art. 66 al. 4 ch. 1&2.